

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2369

4 décembre 2009

### SOMMAIRE

<b>A.C.R. Applied Coating Research S.A.</b> ..	<b>113696</b>	<b>Madefin S.à r.l.</b> .....	<b>113711</b>
<b>BFC S.à r.l.</b> .....	<b>113683</b>	<b>MAF Finance S.à r.l.</b> .....	<b>113693</b>
<b>Bisclair S.à r.l.</b> .....	<b>113698</b>	<b>Ma Selector S.à r.l.</b> .....	<b>113668</b>
<b>Bockfelsen Holding S.A.</b> .....	<b>113669</b>	<b>MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l.</b> .....	<b>113692</b>
<b>Camilla Financial S.à r.l.</b> .....	<b>113692</b>	<b>Miami Group S.A.</b> .....	<b>113683</b>
<b>Carey Group Private Client Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>113694</b>	<b>MPP Invest 2 S.A.</b> .....	<b>113673</b>
<b>CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l.</b> .....	<b>113691</b>	<b>North and South Rail Investments S.à r.l.</b> .....	<b>113671</b>
<b>CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>113692</b>	<b>Orion IT Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>113710</b>
<b>Cubus 2</b> .....	<b>113707</b>	<b>Oro S.A.</b> .....	<b>113710</b>
<b>David Brown Systems S.à r.l.</b> .....	<b>113706</b>	<b>Oxus Holding S.A.</b> .....	<b>113710</b>
<b>Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Luxembourg S.A.</b> .....	<b>113668</b>	<b>Pacific Lumber S.à r.l.</b> .....	<b>113698</b>
<b>Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l.</b> .....	<b>113670</b>	<b>Papec S.à r.l.</b> .....	<b>113666</b>
<b>Euro China Ventures S.A.</b> .....	<b>113666</b>	<b>Pemara S.à r.l.</b> .....	<b>113698</b>
<b>Europa Rock S.à r.l.</b> .....	<b>113712</b>	<b>Pertrutou Holding S.A.</b> .....	<b>113682</b>
<b>Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>113711</b>	<b>Procator S.à r.l.</b> .....	<b>113697</b>
<b>Financière Les Oliviers S.A. SPF</b> .....	<b>113667</b>	<b>Q Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>113712</b>
<b>Fontanina Holding S.A.</b> .....	<b>113667</b>	<b>Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l.</b> .....	<b>113699</b>
<b>HARBOR Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>113704</b>	<b>Salonika Radio Investments S.à r.l.</b> .....	<b>113705</b>
<b>hop communication sàrl</b> .....	<b>113693</b>	<b>Société Financière Diane</b> .....	<b>113704</b>
<b>Ivy Luxco I S.à r.l.</b> .....	<b>113684</b>	<b>Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl</b> .....	<b>113709</b>
<b>Kiwi II Management Company S.A.</b> .....	<b>113709</b>	<b>T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>113667</b>
<b>Kona Holding S.A.</b> .....	<b>113712</b>	<b>The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>113707</b>
<b>LL IDDF III Holding Company, S.à r.l.</b> ..	<b>113666</b>	<b>Trivola S.A.</b> .....	<b>113704</b>
<b>Logos S.A.</b> .....	<b>113683</b>	<b>Trizec 2 S.à r.l.</b> .....	<b>113699</b>
<b>Lola Communication SA</b> .....	<b>113668</b>	<b>Trizec S.à r.l.</b> .....	<b>113699</b>
<b>Luxol Investissement S.A.</b> .....	<b>113693</b>	<b>Wolmar Investments S. à r.l.</b> .....	<b>113711</b>

**Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 126.956.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 18 septembre 2009 que:

- L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Sylvie Abtal-Cola, salariée, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, salarié, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et de Monsieur Massimo Longoni, consultant économique, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144615/21.

(090175198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Papac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 124.669.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009144474/13.

(090174540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**LL IDDF III Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.120,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 83.778.

—  
EXTRAIT

En date du 21 juillet 2009, le conseil de gérance a coopté M. Frank KRILE, salarié, avec adresse professionnelle au 30, The Bond, Hickson Road, Level 7, NSW 2000 Millers Point, Australie, en remplacement de M. Phillip BARROW, gérant démissionnaire et ce, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2009.

Le mandat du nouveau gérant qui achève le mandat du gérant démissionnaire prendra fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144620/20.

(090175268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Financière Les Oliviers S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.757.

Notification du changement du représentant permanent dans la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, administrateur:

Monsieur Raymond Lejoncq, demeurant à 11, rue de l'Eglise, L-6186 Gonderange a été nommé comme nouveau gérant unique de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, avec effet au 14 août 2009 en remplacement de Monsieur Cyril Lamorlette. Il exerce la fonction de représentant permanent de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, depuis le 14 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144593/15.

(090175074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Fontanina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 22.881.

Notification du changement du représentant permanent dans la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, administrateur:

Monsieur Raymond Lejoncq, demeurant à 11, rue de l'Eglise, L-6186 Gonderange a été nommé comme nouveau gérant unique de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, avec effet au 14 août 2009 en remplacement de Monsieur Cyril Lamorlette. Il exerce la fonction de représentant permanent de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, depuis le 14 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144591/15.

(090175060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.102.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 novembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de HALSEY S.à r.l., avec siège social au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
2. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
3. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. Transfert du siège social de la société du 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144660/19.

(090175082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Ma Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 24.675,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.212.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 novembre 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144666/13.

(090175176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.796.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 26 octobre 2009 que:

- L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Marie-José STEINBORN, administrateur de Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de Monsieur Franz PROST, administrateur de Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et de Monsieur Alistair Charles Fairley SMITH, banquier d'affaires, avec adresse professionnelle au 99, Bishopgate, GB - EC2M 3XD Londres, Royaume-Uni, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et ce, avec effet immédiat.

- L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144617/23.

(090175221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Lola Communication SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 102.812.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 octobre 2009*

L'Assemblée constate que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

L'assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde,

- Monsieur Laurent GRAAS, salarié, demeurant à L-4319 Esch-sur-Alzette, 31, rue Robert Schuman,

- Monsieur Paulo CANDEIAS TOMAS, salarié, demeurant à L-7663 Medernach, 29A, rue Knappchen.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année 2014.

L'assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes la fiduciaire Jean-Marc FABER & cie Sàrl, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année 2009 à être tenu en 2010.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009144824/23.

(090175541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Bockfelsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.303.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le trentième jour du mois d'octobre.

Par devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

MORWELL LIMITED, une société régie par le droit, des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, IBC numéro 350391,

ici représentée par Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme holding "BOCKFELSEN HOLDING S.A.", ayant son siège social à L - 2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal, RCS Luxembourg numéro 54.303 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 22 février 1996 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 292 du 15 juin 1996 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 936 du 21 septembre 2004 (la "Société");

- que le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 50.000,- divisé en 5.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (Italie) demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion;

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Francesca DOCCHIO, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour;

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat;

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société: L-2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Davide Murari, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009. LAC / 2009 / 46407. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009147183/62.

(090177480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**Espaces Saveurs Location et Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 76.022.

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Olivier FELLMANN, indépendant, demeurant à L-5222 Sandweiler, 2, Am Steffesgaart.

2.- Monsieur Dominique COLAIANNI, restaurateur, demeurant à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 2 novembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ESPACES SAVEURS LOCATION ET SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.022 (NIN 2000 2407 451).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 690 du 25 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 7 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 du 1<sup>er</sup> juillet 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 du 10 octobre 2008.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Olivier FELLMANN, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Dominique COLAIANNI, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques;
- la location de matériel de banquet, la mise à disposition de personnel de service et l'organisation de manifestations;

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 novembre 2009 Relation: ECH/2009/1622 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 12 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009146221/53.

(090176684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**North and South Rail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.714.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Fay Richwhite Investments Limited, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9 WG (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Vanessa Colard, Juriste, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 September 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole actual shareholder of North and South Rail Investments S. à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, on 26 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1491, page 71554, dated 16 October 2002.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to approve the interim directors' management report for the period from the 1<sup>st</sup> January, 2009 to 18 August 2009.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to approve the interim financial statements of the Company established for the period from the 1<sup>st</sup> January, 2009 to 18 August 2009.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to discharge the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from the 1<sup>st</sup> January, 2009 to 18 August 2009.

*Fourth resolution*

In compliance with the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator: Mr Humphrey Michael Gerard Fay, born on 10 April 1949 in Auckland, New Zealand, residing in 108, route de Florissant, 1206 Geneva, Switzerland.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation

the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

#### *Closure of the meeting*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française:**

En l'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois d'octobre,  
Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU:**

Fay Richwhite Investments Limited, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9 WG (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Madame Vanessa Colard, Juriste, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

elle est la seule et unique associée de la société North and South Rail Investments S. à r.l. (ci-après désignée la "Société"), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors demeurant à Hesperange, en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 1491, page 71554, en date du 16 octobre 2002.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport intérimaire de gestion du conseil de gérance pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 18 août 2009.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 18 août 2009.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 18 août 2009.

#### *Quatrième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: Monsieur Humphrey Michael Gérard Fay, né le 10 avril 1949 à Auckland, Nouvelle Zélande, résidant au 108, route de Florissant, 1206 Genève, Suisse.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que

de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Clôture de l'assemblée*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vanessa Colard, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45248. Reçu 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009146214/112.

(090176882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth of November

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette

There appeared:

The company FS MPP S.à.r.l. with registered offices in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, Luxembourg, registered in Luxembourg under registration number RCS Luxembourg B 117.663.

here represented by Ms Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

The aforementioned power of attorney will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form amongst itself a société anonyme in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is existing among all shareholders and all those who may become owners of the shares, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "MPP Invest 2 S.A.", (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them as well as any other member of the group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

## II. Share capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at two hundred fifty thousand Danish Kroner (DKK 250,000) consisting of two hundred fifty thousand (250,000) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

The authorized capital is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) consisting of one hundred million redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

All shares may be issued with a share premium. The Board of Directors or or any delegate of the Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as share premiums on the issue and sale of its shares. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to shareholders may be decided by the Board of Directors or or any delegate of the Board of Directors.

During the period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, Board of Directors or any delegate of the Board of Directors may and are hereby authorized to issue shares to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6.** The Company may acquire and hold its own shares in accordance with the conditions and limits provided in the Luxembourg Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Law").

All the shares will be issued as redeemable shares as per article 49-8 of the Law.

Upon a decision by the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors to redeem any share, such redemption shall be under the conditions specified in a notice served on the shareholder whose shares are to be redeemed, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of shares to be redeemed, the redemption price and the date upon which such redemption shall be effective.

Each redemption shall be subject to sufficient distributable funds being available for the total amount of any such redemption in accordance with Article 72-1 of the Law or a new issue of shares being made with a view to using the proceeds to pay for the redemption. Unless the redemption is financed by a new issue, an amount equal to the nominal value will need to be transferred to a reserve account, which can only be distributed to shareholders on a decrease of capital taking place. The reserve account may be used for an increase of capital by way of incorporation of reserves. The determination of the redemption price shall be made by the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors.

Redeemed shares shall either (i) be cancelled at the discretion of the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors followed by a corresponding capital reduction, or (ii) be held by the Company for re-issue. In the latter case such shares shall not carry any voting rights or rights to dividends or liquidation proceeds. Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect a cancellation of shares, they shall be obliged to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

**Art. 7.** The shares of the Company shall be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. This register will contain all the information required by Article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

The shares in Company are not freely transferable, as any transfer thereof requires the consent of any member of the Board of Directors, the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors.

When approving or rejecting a transfer, any member of the Board of Directors, the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors shall observe that the terms and conditions of any shareholders' agreement(s) applicable to the Company has/have been complied with.

In the event of a transfer of shares without the required consent, such transfer shall not be valid vis-a-vis the Company and the transferee cannot be registered or otherwise recognised as a shareholder in the Company.

### III. General meeting of shareholders

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out, or ratify acts relating to the operations of the Company. The Board of Directors convenes the general meeting. It may also be convened at the request of shareholders representing at least 20% of the Company's share capital.

Except in cases where other requirements are imposed by the Law, convening notices to shareholders shall be sent out by registered letter at least eight days before any general meeting to all registered shareholders. In addition, the shareholders may be informed of any such meetings by way of fax or electronic mail.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday in June at 2 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, or telefax. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication allowing such shareholder to be identified and permitting all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Any and all amendments of the Articles of Association require the prior consent of the Board of Directors.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

### IV. Board of directors

**Art. 10.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. The Directors shall be elected by the shareholders at the annual general meeting, which shall determine their number, remuneration, and term of office. The term of office of a Director may not exceed six years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal guidelines.

**Art. 11.** The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members a Vice-Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another Director as Chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to Directors at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, or telefax another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote in the event of an equality of votes in the Board of Directors.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Vice-Chairman, or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, or by any two Directors.

**Art. 13.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to Article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in connection with the daily management may be delegated to one or more Directors, Officers, Managers or other Agents, shareholders or not, acting alone or jointly to be appointed and dismissed by the Board of Directors who shall set their powers (the "General Manager"). Their nomination, revocation, and powers shall be decided by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 14.** The sole signature of any one Director or the joint signatures of the General Manager together with any one Director or any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors will bind the Company.

#### V. Supervision of the corporation

**Art. 15.** The general meeting of shareholders shall appoint one auditor, and shall determine the auditor's remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 16.** The accounting year of the Company is the calendar year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends on shares may be paid upon decision of the Board of Directors. Any such payment shall in addition be subject to the following conditions:

- a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to the reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles;
- c) the decision of the Board of Directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up. Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend.
- d) in their report to the Board of Directors, the auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

The holders of shares in respect of which share premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the par value of such shares but also in respect of share premiums paid reduced by any distributions of such share premiums to the holders of such shares or any amounts of such share premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

## VII. Liquidation

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator shall be appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution, and the shareholders shall determine such liquidator's powers and compensation. Repayments of capital or payment of proceeds from the liquidation that are distributable to shareholders shall be distributed pro rata to the total contributions (including capital and premium) made by each shareholder to the Company.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 19.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for by Article 67-1 of the Law.

## IV. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory disposition*

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2011.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

The company "FS MPP S.à.r.l.", prenamed: 250,000 shares of a par value of DKK 1.

The shares are wholly paid up, so that the sum of two hundred fifty thousand Danish Kroner (DKK 250,000) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proven to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, has proceeded to hold, an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three.
- 2) The following are appointed as directors with effect from the date hereof until the annual general meeting deciding on the financial statements for the year 2014:
  - a) Christophe CAHUZAC, managing director, born in Saint-Mard (Belgium) on 26 October 1972 having his professional address at 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg,
  - b) Regnar Ingwersen PAASKE, lawyer, born in Nakskov (Denmark) on 8 November 1972 having his professional address at Bredgade 30, DK-1260 Copenhagen, Denmark,
  - c) Karl Heinz HERRER, managing director, born in Munich (Germany) on 19 August 1966 residing in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 3) The following company is appointed as auditor:

KPMG Audit S.à r.l., of L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg, registered in Luxembourg under registration number RCS Luxembourg B 103590 with effect from the date hereof until the annual general meeting deciding on the financial statements for the year 2014:
- 4) The registered office of the Company is to be situated in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand-Rue, Luxembourg.
- 5) The Board of Directors is authorized to nominate one or several of its members as general manager. The French version of this deed is annexed hereto. If there is any conflict between the English and French version, the English version is to prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, name, civil status and address, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La Société FS MPP S.à r.l., ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 117 663,

ici représentée par Sabine HINZ, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société anonyme et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "MPP Invest 2 S.A.", (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur, et toute autre membre du groupe, fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg ville par décision du conseil d'administration.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent millions Couronnes Danoises (DKK 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions rachetables ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Toutes les actions pourraient être émises avec une prime d'émission. Le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration, pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses actions. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux actionnaires pourra être décidé par le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication des du présent acte, le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existants en vue de la souscription aux actions à émettre).

Lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du présent changement conformément aux dispositions légales.

Le capital souscrit de la société et le capital social autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Toutes les actions seront émises sous forme d'actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

En cas de décision prise par le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration de racheter une action, ce rachat sera effectué selon des conditions précisées dans une notification signifiée à l'actionnaire dont les actions sont à racheter, conformément aux limites imposées par la Loi et par les présents statuts. Cette notification précisera le nombre d'actions devant être rachetées, le prix de rachat et la date à laquelle le rachat sera effectif.

Tout rachat d'actions se fera sous la condition qu'il y ait des fonds suffisants pour effectuer de tels rachats conformément à l'article 72-1 de la Loi ou d'une nouvelle émission d'actions étant faite avec la perspective d'utiliser le produit pour payer le rachat. Sauf si le rachat est financé par une nouvelle émission, un montant égal à la valeur nominale devra être transféré à un compte de réserve, qui ne peut être distribuée aux actionnaires que lors de la réduction du capital. Le compte de réserve peut être utilisé pour une augmentation de capital par incorporation de réserves. La détermination du prix de rachat sera faite par le conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration.

Les actions rachetées seront soit (i) annulées à la discrétion de conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration, suivi d'une réduction de capital correspondante soit (ii) maintenues par la Société aux fins d'une ré-émission. Dans ce dernier cas, ces actions ne sont pas assorties de droits de vote ou des droits aux dividendes ou des produits de liquidation. Cependant, lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une annulation, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

Les actions ne sont pas librement cessibles. Les cessions d'actions requièrent l'agrément préalable de tout membre du conseil d'administration, du conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration.

Lors de l'approbation ou du rejet d'un transfert, tout membre du conseil d'administration, le conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration doit observer que les termes et conditions de toute convention des actionnaires (s) applicable à la Société a / ont été respectées.

Dans le cas d'un transfert d'actions sans le consentement requis, ce transfert ne sera pas valable vis-à-vis de la Société et le cessionnaire ne peut être enregistré ou autrement reconnu comme un actionnaire de la Société.

### III. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 8.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social.

Sauf dans les cas où la Loi prévoit d'autres conditions, les avis de convocation aux actionnaires doit être envoyés par lettre recommandée au moins huit jours avant toute assemblée générale à tous les actionnaires inscrits. En outre, les actionnaires pourraient être informés de ces réunions par voie de télécopie ou courrier électronique.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Tout actionnaire pourra participer à une assemblée des actionnaires via conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lequel cet actionnaire pourra être identifié et où toutes les personnes prenant part à cette réunion pourront s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute modification statutaire requiert le consentement préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'ex-cédera pas six ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission au autre, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage égal des voix au sein du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs (le "General Manager"). Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur ou par la signature conjointe du General Manager et d'un administrateur ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

## V. Surveillance de la société

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires désignera un commissaire aux comptes et déterminera sa rémunération et la durée de ses fonctions qui ne pourra excéder six années.

## VI. Exercice social bilan

**Art. 16.** L'exercice comptable de la Société est l'année civile.

**Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le Conseil d'Administration pourra décider de verser des dividendes intérimaires. De tels versements devront être soumis aux conditions suivantes:

a) des comptes intérimaires devront être établis afin de s'assurer que les fonds nécessaires à une telle distribution sont suffisants;

b) le montant à distribuer ne pourra excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des sommes figurant dans les réserves disponibles, et diminué des pertes reportées et des sommes à mettre en réserve aux termes de la loi ou des présents statuts;

c) la décision du Conseil d'Administration de procéder à un versement de dividendes intérimaires ne pourra intervenir plus de deux mois après la date à laquelle ont été établis les comptes intérimaires dont il est fait allusion au a) ci-dessus. Lorsqu'un dividende intérimaire a été payé, il ne pourra être procédé à la distribution d'un autre dividende intérimaire avant qu'une période de trois mois à compter de la décision de distribution du premier dividende intérimaire ne se soit écoulée.

d) dans leur rapport au Conseil d'Administration, les réviseurs d'entreprises agréés devront vérifier que sont réunies les conditions énoncées ci-dessus.

Lorsque les paiements effectués au titre de dividendes intérimaires sont supérieurs au montant du dividende qui est ultérieurement déclaré par l'assemblée générale, la partie versée en excès sera réputée avoir été versée au titre du prochain dividende.

Tous les détenteurs d'actions avec une prime d'émission payées pourront percevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions à ces détenteurs d'actions ou toute somme de ces primes d'émission utilisées pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

## VII. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les remboursements de capital ou le paiement de l'actif distribuable aux actionnaires devront être distribués au prorata du total des contributions (incluant le capital et la prime) faites par chaque actionnaire à la Société.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales loi applicable

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2011.

### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire les actions comme suit:

1) La Société "FS MPP s.à.r.l." prénommée: 250.000 actions d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 250.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

113682

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs avec effet à la date du présent acte jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les états financiers pour l'année 2014:

a) M. Christophe CAHUZAC, gérant, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

b) M. Regnar Ingwersen PAASKE, juriste, né le 8 novembre 1972 à Nakskov, Danemark, demeurant professionnellement à Bredgade 30, DK-1260 Copenhagen, Danemark,

c) M. Karl Heinz HERRER, gérant, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, demeurant professionnellement à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes avec effet à la date du présent acte jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se prononcera sur les états financiers pour l'année 2014:

KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 103 590.

4. L'adresse de la Société est établie à:  
9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

5. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs de ses membres comme General Manager.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009145459/514.

(090176046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Pertrutou Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.510.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

PERTRUTOU HOLDING S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Administrateur  
Signatures

Référence de publication: 2009145091/15.

(090175340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Miami Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 280.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.007.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 24 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Frank Walenta / Roeland P. Pels

Référence de publication: 2009144921/17.

(090175721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Logos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 51.090.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 16 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- La société Elckerlyc, ayant son siège social au 1 rue du Potager à L-2347 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels / Anne Compère

Référence de publication: 2009144920/16.

(090175703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**BFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009145068/12.

(090175651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Ivy Guernsey Holdings, L.P., a Guernsey limited partnership, with registered office at Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernsey, GY1 6AZ, , acting through its general partner Ivy Guernsey Holdings GP, Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernsey, GY1 6AZ, registered with the Guernsey Registry under number 51053 (the "Sole Shareholder"),

represented by Valérie Bidoul, avocate pursuant to a proxy dated 2 November 2009, which proxy will be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company Ivy Luxco I S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Ivy Luxco I S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at eleven thousand seven hundred pounds sterling (GBP 11,700) divided into eleven thousand seven hundred (11,700) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The share capital may be reduced through the repurchase and cancellation of all the shares in issue, within the limits provided for by the law.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed managers of different classes (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

Managers' resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

**Art. 8. Liability managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Friday of month of September at 11 AM of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1 April of each year and ends on 31 March of the following year.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

*Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Ivy Guernsey Holdings, L.P., and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the eleven thousand seven hundred (11,700) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of eleven thousand seven hundred pounds sterling (GBP 11,700) has been shown to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

*Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:  
65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. Two classes of managers are created pursuant to Article 7 of the articles of association, being class A managers and class B managers.
3. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name:	Class of manager	Occupation:	Address:	Born on:	Place of birth:
Andrew Gillespie-Smith	Class A manager	Principal	Hooklands House, Lewes Road, Haywards Heath, West Sussex, RH17 7NG, United Kingdom	May 17, 1967	Ashford, United Kingdom
Hugo Froment	Class B manager	Employee	65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	22 February 1974	Laxou, France
Cédric Carnoye	Class B manager	Employee	65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	14 September 1984	Charleroi, Belgique

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 March 2010.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Ivy Guernsey Holdings, L.P., un limited partnership de Guernesey, dont le siège social est sis à Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernesey, GY1 6AZ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Ivy Guernsey Holdings GP, Limited, une société de droit de Guernesey, dont le siège social est sis à Mill Court, La Charroterie, St Peter Port, Guernesey, GY1 6AZ, immatriculée au registre de Guernesey sous le numéro 51053 (1' "Actionnaire Unique"),

représentée par Valérie Bidoul, avocate, en vertu d'une procuration datée du 2 novembre 2009. Cette procuration sera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, ès qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Ivy Luxco I S.à r.l. qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Ivy Luxco I S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille sept cents livres sterling (GBP 11.700) divisé en onze mille sept cents (11.700) parts sociales d'une valeur nominale de une (1) livre sterling chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

The capital social peut être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises, dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance de la société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de ce type doit être dûment reprise dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires prenant cette décision et les gérants doivent être identifiés en prenant en considération la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (en ce compris par voie de représentation). Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé des gérants de classes différentes (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute décision du conseil de gérance ne sera valablement prise qu'avec l'accord de la majorité des gérants en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés)

Les résolutions des gérants seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé deux classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (en ce compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (en ce compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants.**

8.1 Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 8.3, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "revendication", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

8.3 Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

8.3.1 en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévue par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue le dernier vendredi du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Ivy Guernsey Holdings, L.P., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement payé les onze mille sept cents parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de onze mille sept cents livres sterling (GBP 11.700) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille trois cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Deux classes de gérants sont créées conformément à l'article 7 des statuts, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom:	Classe de gérant:	Occupation:	Adresse:	Né le:	Lieu de naissance:
Andrew Gillespie-Smith	Gérant de classe A	Principal	Hooklands House, Lewes Road, Haywards Heath, West Sussex, RH17 7NG, Royaume-Uni	17 mai 1967	Ashford, Royaume-Uni
Hugo Froment	Gérant de classe B	Employé	65 boulevard Grande- Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	22 février 1974	Laxou, France
Cédric Carnoye	Gérant de classe B	Employé	65 boulevard Grande- Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	14 septembre 1984	Charleroi, Belgique

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 mars 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: V. BIDOUL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46249. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009145463/431.

(090176103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.050.

—  
EXTRAIT

En date du 18 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Franck Walenta

Référence de publication: 2009144916/16.

(090175660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.049.

—  
EXTRAIT

En date du 18 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels

Référence de publication: 2009144915/16.

(090175657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Camilla Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.813.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 31 octobre 2009 que:

Pallister Holdings Limited, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré 100 parts sociales à Maciej Domzala, Stanistawa Augusta 75 31, 03-846 Warsaw, Pologne.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144896/16.

(090175218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.412.

L'adresse correcte d'Arthur Rakowski est la suivante: 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 octobre 2009, l'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 30 septembre 2009.
2. de nommer Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144886/16.

(090175141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 octobre 2009, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 30 septembre 2009.
2. d'accepter la démission de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 30 septembre 2009.
3. de nommer Charles Roemers, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et pour une durée indéterminée.
4. de nommer Jean-François Trapp, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144884/19.

(090175128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Luxol Investissement S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.277.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 novembre 2009*

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009144882/16.

(090174946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**hopcom sàrl, hop communication sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.375.

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Lucie TOBES, retraitée, née à Christnach, le 21 août 1936, demeurant à L-1525 Luxembourg, 18, rue Alexandre Fleming,

ici représentée par Madame Camille BRACONNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée actuelle (l'Associée Unique) de la société à responsabilité limitée "hop communication sàrl", en abrégé "hopcom sàrl" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.375, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 9 mars 2007,

et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

113694

*Résolution*

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8311 Capellen, 111b, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 comme suit:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRACONNIER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2009. Relation GRE/2009/4167. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009146216/39.

(090176974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

**Carey Group Private Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.446.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of November.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CAREY HOLDINGS LIMITED, a limited company, having its registered office in 1st & 2nd Floor, Elizabeth House, les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 1EW Guernsey, and registered with the Guernsey Registered Company under number 37921,

hereby represented by:

- Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and
  - Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- by virtue of a proxy established on November 10th, 2009,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company Carey Group Private Client Holdings S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 148.446 has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of September 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2075 of October 22nd, 2009.

That the corporate capital is set at TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (€ 25,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) shares of ONE EURO (€ 1.-) each.

That the appearing party, represented as said before, acting in its capacity as sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to cancel the shares' par value and to convert the corporate capital from EURO into BRITISH POUND at the average rate of 1.- EUR = 0.9034 £, so that the corporate capital is now set at the amount of TWENTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY FIVE BRITISH POUNDS (£ 22,585.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with no par value.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of TWO THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTEEN BRITISH POUNDS (£ 2,415.-) so as to raise it from its present amount of TWENTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY FIVE BRITISH POUNDS (£ 22,585.-) to the amount of TWENTY-FIVE THOUSAND BRITISH

POUNDS (£ 25,000.-) without issuing additional shares by payment in cash of the amount of TWO THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTEEN BRITISH POUNDS (£ 2,415.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states it, so that the amount of TWO THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTEEN BRITISH POUNDS (£ 2,415.-) is as now available to the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, article 6, paragraph 6.1.1., of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

**6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND BRITISH POUNDS (£ 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares without a par value, all fully subscribed and entirely paid up.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as stated before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CAREY HOLDINGS LIMITED, une limited company, ayant son siège social au 1st & 2nd Floor, Elizabeth House, les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 1EW Guernsey, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 37921.

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Carey Group Private Client Holdings S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.446, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 du 22 octobre 2009.

Que le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise d'expression du capital social d'EUROS en LIVRES STERLING au taux de change de 1,- EUR = £ 0,9034, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ LIVRES STERLING (£ 22.585.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DEUX MILLE QUATRE CENT QUINZE LIVRES STERLING (£ 2.415,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT-CINQ LIVRES STERLING (£ 22.585,-) au montant de VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (£ 25.000.-), sans création de parts sociales nouvelles, par un paiement en espèces du montant de DEUX MILLE QUATRE CENT QUINZE LIVRES STERLING (£ 2.415,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de DEUX MILLE QUATRE CENT QUINZE LIVRES STERLING (£ 2.415,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la Société.

#### Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, le paragraphe 6.1.1 de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.1.1.** Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (£ 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009146224/110.

(090176709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

#### **A.C.R. Applied Coating Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.697.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le trois novembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme sous la dénomination de

A.C.R. Applied Coating Research S.A

avec siège social sise à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.697,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 octobre 1998, numéro 760, page 36.451,

A cet effet a comparu;

La société de droit BVI REMMIE HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à TORTOLA (British Virgin Islands) Road Town, Marcy Building 2<sup>nd</sup> floor, Purcell Estate,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

Ladite société étant l'actionnaire unique de la société A.C.R. Applied Coating Research S.A préqualifiée.

Ladite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société anonyme sous la dénomination de A.C.R. Applied Coating Research S.A., avec siège social sise à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.271, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 760 du 20 octobre 1998, page 36.451.

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à la somme de 1.250.000.-Flux, soit la somme de 30.986,69.- euros, entièrement libéré.

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des actions de la dite société.

IV. En tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, actionnaire unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et
- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux administrateurs, administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée approuve encore par les présentes les comptes pour l'année 2009

IX. Que la soussignée remet au notaire les actions au porteur pour destruction.

X. Que partant la liquidation de la société est achevée.

XI. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-I 150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

#### *Déclarations générales*

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elles ont persisté à procéder par le présent acte.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

DONT ACTE fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonelli, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 4 novembre 2009. Relation: RED/2009/1169. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 12 novembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009147189/61.

(090177495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

#### **Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 280.200.002,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale de l'associé de la Société du 13 novembre 2009*

En date du 13 novembre 2009, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Monsieur Guy HARLES en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

de nommer

- Madame Anne-Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant comme adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Madame Anne-Catherine GRAVE

Monsieur Michel RAFFOUL

Monsieur Gotthard HEGI

Monsieur Ron AUFSEESSER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Procastor S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009144820/25.

(090175565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Pacific Lumber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 336.900,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.221.

---

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous référence L090167825.05*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144815/21.

(090175591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Pemara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 256.400,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.727.

---

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167853.05*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144805/21.

(090175499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Bisclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 123.537.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bisclair  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2009145069/12.

(090175652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Trizec 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.991.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167867.05*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144800/21.

(090175469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Trizec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.711.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167872.05*

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144798/21.

(090175459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.232.

In the year two thousand nine, on the thirtieth of October, at 9 a.m.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of " Benckiser Investments (No 2) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office 39, Boulevard Joseph II L-1840

Luxembourg, RCS Luxembourg number B 104.232, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 22, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 3, 2005, n°100. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 December 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated June 27, 2005, n°617.

The meeting is opened, with Mrs Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, all the eleven million five hundred and thirty thousand three hundred and twenty seven (11,530,327) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. - Increase of the share capital by an amount of 1,532,245,000.- EUR (one billion five hundred and thirty two million two hundred and forty five thousand euros) so as to raise it from its present amount 1,153,032,700.- EUR (one billion one hundred and fifty three million thirty two thousand seven hundred euros) to 2,685,277,700.- EUR (two billion six hundred and eighty five million two hundred and seventy seven thousand seven hundred euros) by the issue of 15,322,450 (fifteen million three hundred and twenty two thousand four hundred and fifty) new shares with a nominal value of 100.- EUR (one hundred euros) each.

2. - Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind.

3. - Consequential amendment of article 6 in order to reflect the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

#### *First resolution*

The shareholders decide to increase the issued share capital by an amount of 1,532,245,000.- EUR (one billion five hundred and thirty two million two hundred and forty five thousand euros) so as to raise it from its present amount of 1,153,032,700.- EUR (one billion one hundred and fifty three million thirty two thousand seven hundred euros) to 2,685,277,700.- EUR (two billion six hundred and eighty five million two hundred and seventy seven thousand seven hundred euros) by the issue of 15,322,450 (fifteen million three hundred and twenty two thousand four hundred and fifty) new shares with a nominal value of 100.- EUR (one hundred euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 11,530,327 (eleven million five hundred and thirty thousand three hundred and twenty seven) shares with a par value of 100.- EUR (one hundred euro) of Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.a r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscribed at the trade register of Luxembourg under the number B 104.233.

#### *Second resolution*

The existing shareholder here represented by Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy dated 27 October, 2009 and being annexed to the present deed, indicates its intention to subscribe 15,322,450 (fifteen million three hundred and twenty two thousand four hundred and fifty) new shares with a nominal value of EUR 100.- each in the Company.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned shareholder, here represented by Catherine Desso by virtue of the aforementioned proxy being here annexed; who declared to subscribe the 15,322,450 (fifteen million three hundred and twenty two thousand four hundred and fifty) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each as follows:

	Number of Shares	Value of shares EUR
Reckitt Benckiser Holdings (Luxembourg) Ltd . . . . .	15,322,450	1,532,245,000.-
TOTAL . . . . .	15,322,450	1,532,245,000.-

and to pay them up by contribution in kind of 11,530,327 (eleven million five hundred and thirty thousand three hundred and twenty seven) shares with a par value of 100.- EUR (one hundred euros) of Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.a r.l., as hereafter described:

*Description of the contribution:*

	Number of Shares	Fair Market Value of shares EUR
Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l. ....	11,530,327	1,532,245,000.-
TOTAL .....	11,530,327	1,532,245,000.-

This contribution is being evaluated at 1,532,245,000.- EUR (one billion five hundred and thirty two million two hundred and forty five thousand euros). The valuation is based on the value of Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.a r.l.'s shareholdings in its direct and indirect subsidiaries at October 30, 2009. Holding and financing subsidiaries have been valued on a net assets basis. Trading subsidiaries have been valued on a discounted cash flow and earnings multiple basis. The increase in value from EUR 1,153,032,700.- to EUR 1,532,245,000.-, represents the after tax profits generated since November 22, 2004 by the Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.a r.l.'s investments, in particular the trading activities in France and Italy.

*Evidence of the existence and the value of the contribution:*

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a recent balance sheet of Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.a r.l., an agreement for the contribution by and among Reckitt Benckiser Holdings (Luxembourg) Ltd and the Company, a declaration issued by the managers of the Company, a confirmation issued by Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.a r.l. and an excerpt of the Luxembourg trade registry of Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.a r.l..

*Effective implementation of the contribution:*

Reckitt Benckiser Holdings (Luxembourg) Ltd, contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally transferable;
- the transfers of such shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party;

the valuation of the contributed shares, which corresponds to the fair market value, is true and accurate.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs Catherine Dessoir by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 6 of the articles of association as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at 2,685,277,700.- EUR (two billion six hundred and eighty five million two hundred and seventy seven thousand seven hundred euros) divided into 26,852,777 (twenty six million eight hundred and fifty two thousand seven hundred and seventy seven) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each)".

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le trente octobre à 9 heures du matin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "Reckitt Benckiser Investments (No 2) S.à r.l.", (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N ° B 104.232, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 3 février 2005, N°100. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial C daté du 27 juin 2005, N°617.

La séance est ouverte et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Séverine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les cinquante six millions trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-six (11.530.327) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 1.532.245.000,- EUR (un milliard cinq cent trente-deux millions deux cent quarante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 1.153.032.700, - EUR (un milliard cent cinquante-trois millions trente-deux mille sept cents euros) à 2.685.277.700,- EUR (deux milliards six cent quatre-vingt-cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille sept cents euros) par l'émission de 15.322.450 (quinze millions trois cent vingt-deux mille quatre cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

2. Souscription, intervention des souscripteurs et paiement de toutes les nouvelles parts sociales par apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter ce qui précède.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident l'augmentation du capital social à concurrence de 1.532.245.000,- EUR (un milliard cinq cent trente-deux millions deux cent quarante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 1.153.032.700,- EUR (un milliard cent cinquante-trois millions trente-deux mille sept cents euros) à 2.685.277.700,- EUR (deux milliards six cent quatre-vingt-cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille sept cents euros) par l'émission de 15.322.450 (quinze millions trois cent vingt-deux mille quatre cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, le tout devant être payé par un apport en nature consistant dans 11.530.327 (onze millions cinq cent trente mille trois cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) de Reckitt Benckiser Investments (N ° 3) S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.233.

*Deuxième résolution*

L'associé actuel, ici représenté par Maître Catherine Dessoy ci-avant mentionnée en vertu de la procuration datée du 27 octobre 2009 annexée au présent acte, indique son intention de souscrire 15.322.450 (quinze millions trois cent vingt-deux mille quatre cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune de la Société.

*Intervention des apporteurs - Souscription - Paiement*

Sur ce, intervient le susmentionné associé, ici représenté par Maître Catherine Dessoy en vertu de la procuration ci-avant mentionnée et annexée;

qui a déclaré souscrire les 15.322.450 (quinze millions trois cent vingt-deux mille quatre cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune de la manière suivante:

	Nombre de parts sociales	Valeur nominale des parts sociales EUR
Reckitt Benckiser Holdings (Luxembourg) Ltd . . . . .	15,322,450	1,532,245,000.-
TOTAL . . . . .	15,322,450	1,532,245,000.-

et les libérer au moyen d'un apport en nature de 11.530.327 (onze millions cinq cent trente mille trois cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) de Reckitt Benckiser Investments (N ° 3) S.à r.l comme décrit ci-dessous:

*Description de l'apport*

	Nombre de parts sociales	Valeur de marché des parts sociales EUR
Reckitt Benckiser Holdings (Luxembourg) Ltd . . . . .	15,322,450	1,532,245,000.-
TOTAL . . . . .	15,322,450	1,532,245,000.-

L'apport a été évalué à 1.532.245.000,- EUR (un milliard cinq cent trente-deux millions deux cent quarante-cinq mille euros). Cette évaluation est basée sur la valeur des participations directes et indirectes détenues par Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l au 30 octobre 2009. Les filiales de type holding ou financières ont été évaluées à leur valeur nette. Les filiales opérationnelles ont été évaluées sur base de la méthode du Discounted Cash Flow et d'un multiple des bénéfices. L'augmentation de valeur entre 1.153.032.700,- EUR (valeur bilantaire) et 1.532.245.000,- EUR (valeur de marché) représente le montant des bénéfices nets après impôts générés par Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l , en particulier par les activités commerciales françaises.

*Preuve de l'existence et Valeur de l'apport:*

La preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été faite au notaire soussigné par une copie récente des comptes annuels de Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l., un contrat d'apport entre Reckitt Benckiser Holdings (Luxembourg) Ltd et la Société, une confirmation émise par Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l. et un extrait du Registre de commerce et des sociétés de Reckitt Benckiser Investments (No 3) S.à r.l.

*Réalisation effective de l'apport:*

Reckitt Benckiser Holdings (Luxembourg) Ltd, apporteur, ici représenté comme il est dit plus haut, déclare en outre que:

- il est le seul propriétaire de ces parts sociales et a le pouvoir de disposer de ces parts sociales, lesquelles sont légalement et conventionnellement cessibles;
- le transfert de ces parts sociales est effectif ce jour sans restriction et la convention a déjà été signée, la preuve de ces faits ayant été donnée au notaire soussigné;
- toutes les autres formalités seront effectuées au Grand-Duché de Luxembourg afin de dûment formaliser le transfert et de le rendre effectif n'importe où et à l'égard de n'importe quelle tierce partie;
- l'estimation des parts sociales apportées, qui correspond à la valeur de marché, est réelle et exacte.

*Intervention des gérants:*

Sur ce, interviennent les gérants de la Société, ici représentés par Maître Catherine Dessoï en vertu de la déclaration/procuration qui reste annexée. Attestant avoir été informés au préalable de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, acceptent expressément la description de l'apport en nature, son estimation, le transfert effectif des parts sociales et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à 2.685.277.700,- EUR (deux milliards six cent quatre-vingt-cinq millions deux cent soixante-dix-sept mille sept cents euros) représenté par 26.852.777 (vingt-six millions huit cent cinquante-deux mille sept cent soixante-dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2009 Relation: LAC/2009/46103. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 09 NOV. 2009

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147210/228.

(090178193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

**Trivola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 103.052.

---

**Mandat de commissaire**

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, R.C.S. B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de Abax Audit S.à r.l., R.C.S. B27761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2010.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 septembre 2009*

1. Les actionnaires prennent note de la démission de M. Edouard Lux de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de ce dernier Madame Brigitte Laschet, employée privée demeurant professionnellement 1 rue Peternelchen L-2370 Howald.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009144864/20.

(090175399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.556.275,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

---

**EXTRAIT**

L'adresse professionnelle de Madame Sophie van Oosterom, gérante de Catégorie A1 de la Société, est désormais fixée à Berkeley Square House, Berkeley Square, London, W1J 6BR, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Harbor Holdings S.à r.l.

Corine Frérot / Gilles Bonnier / Michael Denny

*Gérant de Catégorie A1 / Gérant de Catégorie A2 / Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2009144852/17.

(090175183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Société Financière Diane, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 70.303.

---

Société constituée 16 juin 1999 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 647 du 26 août 1999.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 6 octobre 2009 que:

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration est donc uniquement composé de Monsieur Christian Schwartz, 4, rue Albert 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> étage, L-1117 Luxembourg son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale de 2012.

Pour extrait  
Jean Wagener  
Le mandataire

Référence de publication: 2009144880/17.

(090175679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Salonika Radio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.927.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Salonika Radio Investments Holding S.A., a company and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg, under the number B 119.935,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on October 29<sup>th</sup>, 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy holder shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole partner of Salonika Radio Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on September 29<sup>th</sup>, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2034 of October 30<sup>th</sup>, 2006, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 119.927

- that the partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

*Second resolution*

The partner decide to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, MERLIS S.à r.l. a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Companies of Luxembourg, under Section B, number 111.320, having its registered office at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Salonika Radio Investments Holding S.A. une société organisée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 119.935

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 octobre 2009

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société Salonika Radio Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2034 du 30 octobre 2006; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 119.927

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associée décide de nommer comme liquidateur, MERLIS S.à r.l. une société à responsabilité limitée organisée selon les lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 111.320, ayant son siège social 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45582. Reçu 12 € (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009147170/82.

(090177943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

**David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 949.472,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 novembre 2009*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 novembre 2009 que Monsieur Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144905/15.

(090175323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Cubus 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.712.

**Mandat de commissaire**

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, R.C.S. B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de PKF Abax Audit, R.C.S. B27761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 septembre 2009*

1. Les actionnaires prennent note de la démission de M. Edouard Lux de son mandat d'administrateur de catégorie A et nomme en remplacement de ce dernier Madame Brigitte Laschet, employée privée demeurant professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009144868/20.

(090175436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 144.191.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on the 2<sup>nd</sup> of January 2009, published in Memorial C number 304 of the 11<sup>th</sup> of February 2009 and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on February 27, 2009 published in Memorial C number 719, dated April 2, 2009.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 4,920,713 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) To change the Company's financial year closing date, from February 28 to December 31.

2) To fix the next closing date year on December 31, 2009.

3) To amend the articles 16 and 17 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from February 28 to December 31.

*Second resolution:*

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on March 1<sup>st</sup>, 2009 to December 31, 2009.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the articles 16 and 17 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> .

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 144 191, constituée suivant acte reçu le 2 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 304 le 11 février 2009; dont les statuts ont été modifiés suivant l'acte du 27 février 2009, publié au Mémorial C numéro 719 du 2 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 4.920.713 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 28 février au 31 décembre.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 décembre 2009.
- 3) Modifier les articles 16 et 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 28 février au 31 décembre.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2009, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> mars se termine le 31 décembre.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 16 et 17 des statuts pour lui donner suivante:

" **Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 novembre 2009. Relation: LAC/2009/45979. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147194/99.

(090177890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

---

### **Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

---

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2009:

Monsieur Jan Willem van der Graaf, Voorschoter laan 70, 3062 KS Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2009144613/15.

(090175190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

### **Kiwi II Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.998.

---

#### EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 15 octobre 2009 que:

L'assemblée générale des actionnaires a pris connaissance des changements d'adresses des administrateurs suivants:

- Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, de son ancienne adresse professionnelle au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg à sa nouvelle adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Monsieur Jean Steffen, avocat-avoué, de son ancienne adresse professionnelle au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg à sa nouvelle adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2661 Luxembourg;

- Monsieur Camille Paulus, consultant, de son ancienne adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à son adresse privée au 5, rue de l'Alzette, L-7210 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, de son ancienne adresse professionnelle au 13, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à sa nouvelle adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, avec adresse professionnelle à l'adresse précitée, de Monsieur Jean Steffen, avocat-avoué, avec adresse professionnelle à l'adresse précitée et de Monsieur Camille Paulus, consultant, avec adresse privée à l'adresse précitée, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et ce avec effet immédiat.

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, avec adresse professionnelle à l'adresse précitée, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009144616/31.

(090175204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Oxus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.590.

—  
*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 novembre 2009*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de OXUS HOLDING SA ("la société") qui s'est tenue le 5 novembre 2009, il a été décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg au 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009144668/15.

(090175184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Orion IT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 100.263.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009144472/13.

(090174535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Oro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.685.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009144473/13.

(090174538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Madefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 236.200,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.993.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167849.05

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144811/21.

(090175540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Wolmar Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144513/13.

(090174520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.004.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 novembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de HALSEY S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat de gérant A avec effet immédiat

2. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Transfert du siège social de la société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144566/19.

(090175008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.247.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.023.

*Extrait des résolutions annuelles adoptées par l'associé unique de la Société le 16 octobre 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 16 octobre 2009, qu'il a été décidé de réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période venant à expiration en 2010 lors de l'adoption par l'associé unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009144583/17.

(090174949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Q Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.103.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 novembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de HALSEY S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
2. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Transfert du siège social de la société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144567/19.

(090175022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Kona Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 88.922.

Notification du changement du représentant permanent dans la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, administrateur:

Monsieur Raymond Lejoncq, demeurant à 11, rue de l'Eglise, L-6186 Gonderange a été nommé comme nouveau gérant unique de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, avec effet au 14 août 2009 en remplacement de Monsieur Cyril Lamorlette. Il exerce la fonction de représentant permanent de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, depuis le 14 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144588/15.

(090175035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---